

STATEMENT AND KEY MESSAGES OF AFRICAN MAJOR GROUPS AND STAKEHOLDERS IN COMMEMORATION OF WORLD ENVIRONMENT DAY - 2021

English Version

We, the representatives of the African Civil Society as Major Groups and Stakeholders having reflected on the theme of the World Environment Day and our role in achieving ecosystem restoration as part of its observance, issue this joint statement as a call for action.

Commending World Leaders for all their efforts and progress made in articulating the developmental and ecological needs of the world including the need for ecosystem restoration. Particularly commending the UN General Assembly Resolution 73/284 - the UN Decade on Ecosystem Restoration 2021 – 2030 and the African Union for the Pan-African Action Agenda on Ecosystem Restoration for Increased Resilience.

Recognizing that the majority of rural communities in Africa depend on ecosystems for their livelihoods and survival; and that the vitality and diversity of Earth's ecosystems are essential for resilience, sustainable development, poverty alleviation and are the basis for future human prosperity and well-being.

Recognizing that urban and peri-urban populations in Africa experience dire outcomes such as floods, deforestation, human-wildlife conflict and land pollution due to the adverse impacts on the environment through encroachment on wildlife protected areas and other fragile ecosystems, poor city planning, disruption of pre-existing migration patterns, and the lack of adequate public education and awareness.

Concerned by the fact that our environmental situation is gradually reaching a crisis point with severe degradation of a wide range of ecosystems in the region resulting in decline or irreparable loss of biodiversity, with many of the predicted one million species threatened with extinction being in Africa. This imperils the communities dependent on ecosystems, animals and biodiversity for various purposes, such as food, livelihoods, clean water, disease regulation, climate regulation, spiritual fulfillment, and aesthetic enjoyment.

Noting that the UN Decade on Ecosystem Restoration is an opportunity to halt and reverse this degradation so as to help nature and ecosystems to heal. The Decade of Ecosystem Restoration contributes towards the achievement of the Sustainable Development Goals, the African Union Agenda 2063 goals, and the Paris Agreement through deliberate restoration action which brings ecosystems as near as possible to its natural state by allowing them to regenerate naturally.

Noting that an ambitious post 2020 Global Biodiversity Framework is essential and supportive towards effective ecosystem restoration. To be effective, this must identify the direct and indirect drivers of biodiversity loss and ecosystem destruction, and address these through transformative change. Restoration can only be meaningful if based on future prevention.

Recognizing that millions of indigenous peoples still live in their traditional homeland are custodians of valuable ecological wisdom needed for ecosystem restoration, our link to least disturbed habitats and pristine ecosystems and are our last link to rare, endangered, and fast disappearing flora and fauna

We therefore call for:

- Restorative action and agenda that promises a healthy future for our world that harmonizes science, indigenous knowledge, faith, policy, practice and law and recognizes the need for an integrated approach that cuts across ecological boundaries and ensures coordination and collaboration with state, local, regional and international levels and recognizes the key role of non-state actors, in conformance to the principle to 'Leave No One Behind'.
- Ecosystem restoration integrated with plans for ecosystem protection, conservation, stewardship, rehabilitation and remediation and driven by explicit goals, policies, protocols, morals and practices, and made adaptable by monitoring and research based on our best understanding of the ecological interactions and processes necessary to sustain ecosystem composition, structure and function.
- Ecosystem restoration that should uphold the precautionary principle in national ecosystem restoration plans, policies and laws while operationalizing and implementing the UN Decade for Ecosystem Restoration and the Pan-African Action Agenda on Ecosystem Restoration for increased resilience.
- Commitment by member states to make restoration a legally viable concept that has a common language for determining whether there is compliance with the goal by agencies, courts, interest groups and the International community.
- Identification of the full intrinsic and extrinsic value of ecosystems on a local scale, measuring their current value and projecting their future values and strategies developed for ensuring that benefits of ecosystem services are incorporated directly into decision making.
- Emphasis on the need for Investment in education, research and local pilots to generate relevant data and information,
- Emphasis on the need for better awareness and understanding as well urgent and impactful action to tackle the issue of the growing impact of plastics on ecosystems, in particular marine ecosystems.

- Recognition by States and World leaders of the dominant principles and themes of ecosystem restoration and management including: rewilding to restore natural balance; hierarchical contest; ecological boundaries; ecological integrity; data collection; sustainability; monitoring; adaptive management; interagency cooperation; organizational change; embedment of human in nature; and human values.
- Ecosystem restoration goals that are within the overall goal of ecological integrity, including a commitment to maintaining viable populations of all native species; represent all native ecosystem types across their natural range of variation within protected areas; maintain evolutionary and ecological processes; maintain and manage evolutionary potentials of species and ecosystems over periods of time; and accommodate human use and occupancy within these constraints.
- The Establishment of an Ecosystem Restoration Coordinating Group with representation of Africa Major Groups and Stakeholders to research and address complex issues that arise; improve coordination, communication and adoption of standard terminology; facilitate the standardization of data sharing; identify capacity gaps and needs of participating states and agencies and encourage and coordinate cooperation and collaboration at the national, sub-national, across the region and at the global level.
- An ambitious post 2020 Global Biodiversity Framework, based on transformative change which addresses the drivers of biodiversity loss, with an effective monitoring framework and adequate and predictable means of implementation especially financial resources, capacity building and technology transfer.
- Investment in community-based projects that are aimed at ecosystem restoration, sustainable management and conservation of ecosystems to provide services that help people adapt to climate change as part of the action to enhance the implementation of UN Decade on Ecosystem Restoration without jeopardizing benefits for indigenous peoples and local communities.
- An urgent halt to any economic incentives, including subsidies, which are harmful to biodiversity and ecosystems. This was already included in Aichi Target 3 of the previous framework, but was not implemented by most countries. Now is the time for all countries to stop funding ecosystem destruction, and re-focus on prevention and restoration.
- All Member States to develop and implement policy and legal frameworks or reform existing ones to enable or incentivise for national ecosystem restoration or create disincentives for activities and processes causing ecosystem degradation, including tenure related drivers.

- Women, youth and non-state actors to be proactively engaged in the development and implementation of ecosystem restoration policies, projects and programmes in all Member States.
- Cooperation across international, regional and national levels in developing standardised relevant tools, technologies designs for implementation, monitoring and reporting on ecosystem restoration initiatives within stipulated timeframes.
- Coordination and synergies at all levels with the UN Decade of Ocean Science for Sustainable Development.
- Coordination and synergies at all levels amongst the Multilateral Environmental Agreements (the CBD, UNFCCC, Ramsar and others) in order to harmoniously implement the UN Decade for Ecosystem Restoration and the Pan-African Action Agenda on Ecosystem Restoration for increased resilience.
- States to promote co-management models for our ecosystems with communities in order to strengthen ownership.

DÉCLARATION ET MESSAGES CLÉS DES PRINCIPAUX GROUPES ET PARTIES PRENANTES AFRICAINS POUR LA COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT - 2021

Version Française (traduction préliminaire)

Nous, les représentants de la société civile africaine en tant que grands groupes et parties prenantes, ayant réfléchi au thème de la Journée mondiale de l'environnement et à notre rôle dans la restauration des écosystèmes dans le cadre de sa célébration, publions cette déclaration commune comme un appel à l'action.

Nous félicitons les dirigeants mondiaux pour tous les efforts qu'ils ont déployés et les progrès qu'ils ont accomplis pour formuler les besoins du monde en matière de développement et d'écologie, y compris la nécessité de restaurer les écosystèmes. Félicitant en particulier la résolution 73/284 de l'Assemblée générale des Nations unies - la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 - et l'Union africaine pour le programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue.

Reconnaissant que la majorité des communautés rurales en Afrique dépendent des écosystèmes pour leurs moyens de subsistance et leur survie ; et que la vitalité et la diversité des écosystèmes de la Terre sont essentielles pour la résilience, le développement durable, la réduction de la pauvreté et sont la base de la prospérité et du bien-être humains futurs.

Reconnaissant que les populations urbaines et périurbaines d'Afrique subissent des conséquences désastreuses telles que les inondations, la déforestation, les conflits entre l'homme et la faune sauvage et la pollution des sols, en raison des effets néfastes sur l'environnement de l'empiètement sur les zones protégées de la faune sauvage et d'autres écosystèmes fragiles, de la mauvaise planification urbaine, de la perturbation des schémas migratoires préexistants et du manque d'éducation et de sensibilisation adéquates du public.

Préoccupés par le fait que notre situation environnementale atteint progressivement un point de crise avec la dégradation sévère d'un large éventail d'écosystèmes dans la région, ce qui entraîne un déclin ou une perte irréparable de la biodiversité, une grande partie du million d'espèces menacées d'extinction se trouvant en Afrique. Cette situation met en péril les communautés qui dépendent des écosystèmes, des animaux et de la biodiversité à des fins diverses, telles que l'alimentation, les moyens de subsistance, l'eau potable, la régulation des maladies, la régulation du climat, l'épanouissement spirituel et le plaisir esthétique.

Notant que la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes est l'occasion de stopper et d'inverser cette dégradation afin d'aider la nature et les écosystèmes à guérir. La Décennie de la restauration des écosystèmes contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et de l'Accord de Paris par des actions de restauration délibérées qui rapprochent les écosystèmes le plus possible de leur état naturel en leur permettant de se régénérer naturellement.

Notant qu'un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité après 2020 est essentiel et favorable à une restauration efficace des écosystèmes. Pour être efficace, ce cadre doit identifier les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et de la destruction des écosystèmes, et y remédier par un changement transformateur. La restauration ne peut avoir de sens que si elle est fondée sur la prévention de l'avenir.

Reconnaissant que des millions de peuples indigènes vivent encore sur leurs terres traditionnelles, qu'ils sont les gardiens d'une sagesse écologique précieuse nécessaire à la restauration des écosystèmes, qu'ils sont notre lien avec les habitats les moins perturbés et les écosystèmes vierges et qu'ils sont notre dernier lien avec une flore et une faune rares, menacées et en voie de disparition rapide.

Nous demandons donc:

- Une action et un programme de restauration qui promettent un avenir sain pour notre monde, qui harmonisent la science, les connaissances indigènes, la foi, la politique, la pratique et la loi, qui reconnaissent la nécessité d'une approche intégrée dépassant les frontières écologiques, qui assurent la coordination et la collaboration avec les niveaux étatique, local, régional et international et qui reconnaissent le rôle clé des acteurs non étatiques, conformément au principe de "ne laisser personne de côté".
- Une restauration des écosystèmes intégrée aux plans de protection, de conservation, de gestion, de réhabilitation et de remise en état des écosystèmes, guidée par des objectifs, des politiques, des protocoles, des principes moraux et des pratiques explicites, et rendue adaptable par un suivi et des recherches fondés sur notre meilleure compréhension des interactions et des processus écologiques nécessaires pour maintenir la composition, la structure et la fonction des écosystèmes.
- Une restauration des écosystèmes qui devrait respecter le principe de précaution dans les plans, politiques et lois nationaux de restauration des écosystèmes tout en rendant opérationnel et en mettant en œuvre la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue.

- L'engagement des États membres à faire de la restauration un concept juridiquement viable, doté d'un langage commun pour déterminer si les agences, les tribunaux, les groupes d'intérêt et la communauté internationale respectent l'objectif.
- L'identification de l'ensemble de la valeur intrinsèque et extrinsèque des écosystèmes à l'échelle locale, mesure de leur valeur actuelle et projection de leur valeur future, et élaboration de stratégies pour garantir que les avantages des services écosystémiques soient directement intégrés dans la prise de décision.
- Une prise en considération accrue de la nécessité d'investir dans l'éducation, la recherche et les projets pilotes locaux afin de générer des données et des informations pertinentes.
- Une prise en considération accrue de la nécessité d'une meilleure sensibilisation et d'une meilleure compréhension, ainsi que d'une action urgente et efficace pour s'attaquer au problème de l'impact croissant des plastiques sur les écosystèmes, en particulier les écosystèmes marins.
- La reconnaissance par les États et les dirigeants mondiaux des principes et des thèmes dominants de la restauration et de la gestion des écosystèmes, notamment : le ré-ensauvagement pour rétablir l'équilibre naturel ; le concours hiérarchique ; les limites écologiques ; l'intégrité écologique ; la collecte de données ; la durabilité ; la surveillance ; la gestion adaptative ; la coopération interinstitutionnelle ; le changement organisationnel ; l'intégration de l'homme dans la nature ; et les valeurs humaines.
- Les objectifs de restauration des écosystèmes qui s'inscrivent dans l'objectif global d'intégrité écologique, y compris l'engagement de maintenir des populations viables de toutes les espèces indigènes ; de représenter tous les types d'écosystèmes indigènes dans leur gamme de variation naturelle au sein des zones protégées ; de maintenir les processus évolutifs et écologiques ; de maintenir et de gérer les potentiels évolutifs des espèces et des écosystèmes sur des périodes de temps ; et de tenir compte de l'utilisation et de l'occupation humaines dans le cadre de ces contraintes.
- La création d'un groupe de coordination de la restauration des écosystèmes, avec une représentation des principaux groupes et parties prenantes d'Afrique, afin de rechercher et de traiter les questions complexes qui se posent ; d'améliorer la coordination, la communication et l'adoption d'une terminologie standard ; de faciliter la normalisation du partage des données ; d'identifier les lacunes en matière de capacités et les besoins des États et agences participants et d'encourager et de coordonner la coopération et la collaboration aux niveaux national, infranational, régional et mondial.

- Un cadre mondial pour la biodiversité ambitieux pour l'après 2020, fondé sur un changement transformateur qui s'attaque aux facteurs de perte de biodiversité, avec un cadre de suivi efficace et des moyens de mise en œuvre adéquats et prévisibles, notamment des ressources financières, un renforcement des capacités et un transfert de technologie.
- L'investissement dans des projets communautaires visant à la restauration, la gestion durable et la conservation des écosystèmes afin de fournir des services qui aident les populations à s'adapter au changement climatique, dans le cadre de l'action visant à renforcer la mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes sans compromettre les avantages pour les peuples autochtones et les communautés locales.
- Un arrêt urgent de toutes les incitations économiques, y compris les subventions, qui sont nuisibles à la biodiversité et aux écosystèmes. Cet aspect était déjà inclus dans l'objectif 3 d'Aichi du cadre précédent, mais n'a pas été mis en œuvre par la plupart des pays. Il est maintenant temps pour tous les pays de cesser de financer la destruction des écosystèmes et de se recentrer sur la prévention et la restauration.
- A tous les États membres d'élaborer et mettre en œuvre des cadres politiques et juridiques ou réformer les cadres existants afin de permettre ou d'encourager la restauration des écosystèmes nationaux ou de décourager les activités et les processus à l'origine de la dégradation des écosystèmes, y compris les facteurs liés au régime foncier.
- A ce que les femmes, les jeunes et les acteurs non étatiques soient engagés de manière proactive dans le développement et la mise en œuvre des politiques, projets et programmes de restauration des écosystèmes dans tous les États membres.
- La coopération entre les niveaux international, régional et national dans le développement d'outils pertinents standardisés, de technologies et de conceptions pour la mise en œuvre, le suivi et le rapportage des initiatives de restauration des écosystèmes dans les délais impartis.
- La coordination et le développement de synergies à tous les niveaux avec la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
- La coordination et le développement de synergies à tous les niveaux entre les accords multilatéraux sur l'environnement (CDB, CCNUCC, Ramsar et autres) afin de mettre en œuvre harmonieusement la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et le programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue.
- aux États de promouvoir des modèles de cogestion de nos écosystèmes avec les communautés afin de renforcer leur appropriation.